



## *Aux habitants de Ropraz*

**Conseil Général  
Municipalité  
1088 Ropraz**

L'assermentation des nouvelles autorités communales pour la législature du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2031 aura lieu le

**Jeudi 11 juin 2026 à 19h00**

La séance d'assermentation est ouverte à tout citoyen suisse ou étranger inscrit au rôle des électeurs, domicilié dans notre Commune, âgé de 18 ans révolus.

### 1<sup>ère</sup> partie : à la Chapelle

A l'entrée, inscription des membres du Conseil qui souhaitent être assermentés

- Prestation de l'organiste Mme Marialis Piller
- Port de la bannière communale
- Message de Bertrand Quartier, Diacre

L'assemblée constitutive sera présidée par M. Anne Marion Freiss, Préfète du district de la Broye-Vully pour :

- L'installation des membres du Conseil général, législature 2026-2031
- L'assermentation des membres de la Municipalité, législature 2026-2031
- Nomination du/de la Président-e et du/de la secrétaire

Message de M. Daniel Henry, Syndic élu pour la prochaine législature

### 2<sup>e</sup> partie : à la Salle du Conseil

- Nomination du/de la Président(e) et du/de la secrétaire
- Nomination du/de la vice-président(e)
- Nomination des scrutateur-ric-e-s et des suppléant-e-s
- Désignation des délégué-e-s aux associations intercommunales
- Nomination des commissions permanentes

Une agape sera offerte à la fin des cérémonies.

En cas de question, vous pouvez joindre le Président du Conseil général, M. Gabriel Liechti au 079/398 03 62.

Ropraz, le 13 mai 2026

Le Conseil général de Ropraz  
La Municipalité de Ropraz